

CHARTRE D'USAGE ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

1) Engagements

Sécurité et confidentialité

- Les données utilisées par les systèmes d'IA sont protégées, hébergées en France ou en Europe, et ne sont jamais exploitées à des fins commerciales.

Équité et non-discrimination

- Les solutions choisies sont régulièrement évaluées selon des critères de qualité, de sécurité et d'impact humain pour éviter tout biais ou discrimination, notamment en matière de genre, d'origine ou de pathologie.

Responsabilité humaine

- Toute décision ayant un impact sur la santé ou le parcours d'un patient reste sous la responsabilité d'un professionnel qualifié, l'IA ne pouvant en aucun cas s'y substituer.

Formation

- L'employeur s'engage à former ses collaborateurs à l'utilisation responsable et efficace des outils d'IA, afin de garantir leur maîtrise et la conformité aux bonnes pratiques.

Interlocuteur

- En cas de question ou de besoin concernant l'utilisation de l'IA, l'établissement s'engage à mettre à disposition un interlocuteur dédié. Ce rôle est assuré par le DPO, garant de la conformité et de la protection des données.

Implication des usagers et de leurs représentants

- L'établissement s'engage à associer les usagers (patients et leurs représentants) ainsi que les professionnels à la réflexion sur les usages futurs de l'IA, afin de garantir une approche concertée et adaptée aux besoins de tous.

Comité éthique

- L'usage éthique de l'IA peut être intégré aux sujets traités par le Comité Éthique et Bienveillance de l'établissement, afin de garantir une approche conforme aux valeurs et principes de l'organisation.

Transparence

- Toute personne dont les données font l'objet d'un traitement par l'IA sera informée de manière claire et accessible, afin de garantir le respect des droits et la confiance de chacun. De plus, l'établissement s'engage à être transparent avec le CSE en cas d'usage de l'IA pour le traitement des données des professionnels.

Veille réglementaire

- L'établissement s'engage à assurer une veille réglementaire continue concernant l'usage de l'IA, afin de garantir la conformité aux lois, aux normes en vigueur et aux bonnes pratiques éthiques.